



MRC de Bonaventure

51, rue Notre-Dame, Case postale 310
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
mrcbonav@globetrotter.net

Tél. : (418) 752-6601
Télec. : (418) 752-6657

238

DQ7.1

Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

Carleton-sur-Mer

6211-09-008

Le 15 janvier 2007

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Tel que discuté avec vous lors d'une conversation téléphonique, je vous confirme que les maires de la MRC Bonaventure, lors d'une réunion ordinaire tenue le 21 novembre 2006 à la salle communautaire de St-Siméon, ont mandaté le préfet pour négocier et signer un protocole d'entente avec Cartier Énergie Éolienne (CAR) inc. Lors de cette réunion, on a discuté de modification au sujet de l'entretien des chemins et aussi de signer un protocole unique à la MRC et non conjointement avec la Ville de Carleton.

Par contre dans l'entretemps, suite à des nouvelles informations au sujet des redevances payées par éolienne, la MRC ne signera pas de protocole avant d'avoir négocié de nouveau avec la compagnie Cartier. Tous les autres critères au niveau du règlement contrôle intérimaire demeurent les mêmes.

Espérant que cela répond à votre questionnement au sujet de la position de la MRC Bonaventure dans ce dossier, veuillez, Madame, accepter mes salutations.

Jean-Guy Poirier
Préfet de MRC Bonaventure

c.c. Cartier Énergie éolienne (CAR) inc.